



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél. : 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Notre détermination a payé : Des nouveaux droits pour les victimes de violences sexistes et sexuelles à la DDCT !

Grâce à la mobilisation de vos mandaté.es CHSCT Supap-FSU, la DDCT a pris en compte un certain nombre de nos préconisations pour mieux prévenir, accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles au travail (VSST). A l'origine de la commission sur les VSST, nous avons également fait plusieurs propositions et 10 ont été retenues par la direction comme...

1. La nécessaire reconnaissance des réalités des violences sexistes et sexuelles et leur définition du code du travail.
2. La reconnaissance de la mauvaise prise en compte des faits de VSST par le passé par la direction qui n'était pas formée et ne savait pas comment traiter les situations.
3. La nécessité d'une prévention en informant et en se formant :
Des formations ont été dispensées aux collaborateurs-rices de cabinet. Au vu de situations problématiques dans ce secteur, il est important que les collègues soient prévenu.es, protégé.es mais nous voulons également que tous.tes les agent.es de la DDCT soient formé.es en la matière. En outre, il est impératif de **former les élu.es !**
 - ☛ **La DDCT est ok et accepte de faire évoluer ses formations au plus près des réalités du travail...**
 - ☛ **La DDCT a conçu un site dédié sur Intraparis :** la Ville préfère individualiser les violences et éviter d'agir sur les conditions de travail mais elle a cependant accepté certaines de nos recommandations pour mettre en avant les obligations de l'employeur en matière d'organisation du travail pour que ce type de violence ne puisse plus se reproduire.
Il reste encore du chemin pour que la DDCT soit au top sur ce sujet puisqu'elle écrit notamment que : « *dans la majorité des situations, l'auteur reconnaît les faits qui lui sont reprochés* ». Ce n'est pas du tout la réalité vécue par les collègues que nous accompagnons.
4. La reconnaissance immédiate de VSST en accident du travail alors que la Ville ne le voulait pas jusqu'à présent !

5. **L'aide à l'obtention de la protection fonctionnelle.** La DDCT semble prête à aider davantage la victime à rédiger sa protection fonctionnelle afin qu'elle soit bien acceptée par la DFA.
6. **La mise en œuvre de dispositions conservatoires concernant l'auteur présumé :** la Ville comprend enfin que c'est une nécessité si l'on veut permettre à la victime de revenir travailler dans des conditions plus sereines et éviter à l'agresseur présumé d'organiser son impunité.
7. **Le développement d'un véritable accompagnement individuel :** la DDCT est d'accord pour faciliter les rendez-vous (santé, juridique..) sur le temps de travail.
8. **L'accompagnement du collectif de travail :** la Ville avance sur le fait qu'il est nécessaire que le collectif de travail puisse être accompagné, par le SAM notamment, mais tente toujours d'éviter des enquêtes du CHSCT sur la santé au travail pour prévenir ce type d'agissement.
9. **Le fait que la victime soit au cœur de la démarche** en étant informée des mesures prises par la direction ainsi que les mandaté.es CHSCT afin de pouvoir être en soutien de la victime durant toute la procédure. La Ville est presque d'accord mais...elle préfère gérer la situation seule avec la hiérarchie et les enquêteurs.rices afin d'aborder essentiellement l'aspect disciplinaire.
10. **Qu'aucune mesure de « représailles soient prises conformément à la loi concernant la collègue qui témoigne de faits de VSST.**

Grace à notre travail sans relâche, nous avons gagné des droits pour les agentes de la DDCT. Il n'en reste pas moins que nous conseillons de se faire accompagner par un.e mandaté.e CHSCT ou représentant.e du personnel pour être soutenu.e, et pour faire appliquer ces nouveaux droits. La Ville peut avoir tendance à se défaire de ses responsabilités. En cas de VSST, sur un.e agent.e, c'est souvent bien d'autres problématiques du travail qui se posent et dont il faut parler, à son rythme et en toute confidentialité évidemment.

Nous sommes fier.es d'avoir fait progresser la DDCT sur cette question mais la direction a encore du chemin pour sécuriser les victimes et faire évoluer les services afin d'enrayer réellement les VSST. Si nous sommes élu.es, nous veillerons au suivi de ces avancées significatives sur le sujet.

Nous sommes le seul syndicat à avoir créé une cellule d'écoute VSST. Contactez-nous pour être soutenu.e- par des militantes formées sur les VSST- dans vos démarches pour qu'elles soient effectives et que vous soyez accompagné.es dans vos droits à : feministesupap@gmail.com.

